

2023/0104

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois décembre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. PETIT. CHATELAIN. WERY.
JOSSET. RAVIDAT. ASCONE

Mmes MERCIER. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST (BLANDO) à M. BADIDI.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE (STALLA) et M. CHRETIEN.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Création de la Commission relative au développement économique.

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal la création d'une commission relative au développement économique et propose de procéder au scrutin public selon l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte de procéder au scrutin public et de porter au nombre de 8 les membres de cette commission.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante les candidats souhaitant se présenter pour faire partie de cette commission.

Sont candidats : Laurent JOSSET, Jean SEGUIN, Jean-Marie CHATELAIN, Marie-Christine MERCIER, Hugo WERY, Aurélien COQUELET, Pascal PETIT et Vincenzo ASCONE.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Laurent JOSSET, Jean SEGUIN, Jean-Marie CHATELAIN, Marie-Christine MERCIER, Hugo WERY, Aurélien COQUELET, Pascal PETIT et Vincenzo ASCONE membres de la commission communale relative au développement économique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 DEC. 2023

Le Maire,

